



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 13 mars 2018

Référence : LFP-BUR.2018.03.13.

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	13/03/2018
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents
avec voix
délibérative

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR,
Bernard CAIAZZO, Michel DENISOT, Bertrand DESPLAT, Jacques-Henri
EYRAUD, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Jean-Pierre RIVIERE, Vadim
VASILYEV.

Présents
avec voix
consultative

Didier QUILLOT, Vincent LABRUNE

Excusés

MM. Nasser AL KHELAIFI, Saïd CHABANE (représenté par Jean-Pierre
RIVIERE), Claude MICHY (représenté par Bertrand DESPLAT), Laurent
NICOLLIN (représenté par Bernard CAIAZZO), Noël LE GRAËT, Pierre
REPELLINI (représenté par Raymond DOMENECH).

Assistent

MM. Arnaud ROUGER, Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Olivier
JAUBERT
Mme Stéphanie BOURDAIS, Mme Alexandra DUBOIS



1. Evolution du contrat complémentaire Canal + / LFP (rémunération variable sur le nombre d'abonnés)

Didier QUILLOT présente les évolutions du contrat complémentaire Canal+ / LFP, à la suite de la décision de Canal+ de rebasculer son deuxième match de Canal+ Sport vers Canal+, revenant ainsi aux conditions de l'appel d'offres initial.

La nouvelle proposition est une rémunération versée par Canal+ de 4 euros HT par abonné par chaque abonné au-dessus de 3 814 000 au 31 août de chaque saison.

Le Bureau valide cette proposition qui sera communiquée à Canal+.

2. Match Nice vs PSG le 18 mars à 13h00

Après un débat entre les membres du Bureau, il est décidé de comptabiliser les diffusions de la J30 suivant les critères suivants :

Programmation de la J30

TV	Choix TV	Matches	Horaires	Coeff.
CANAL+	Choix 1	OM/OL	Di 21h	1,5
beIN SPORTS CANAL+	Choix 2	OGCN/PSG	Di 13h	1,5
CANAL+	Choix 3	ASM/LOSC	Ve 20h45	1
CANAL+	Choix 4	FCGB/SRFC	Sa 17h	1
beIN SPORTS	Choix 5	ASSE/EAG	Di 15h	1

Par ailleurs, il est rappelé la couverture audiovisuelle importante en Chine et en Asie de ce match.

3. Point projets commerciaux

3.1. French Football Tour

M. Olivier Jaubert présente le projet French Football Tour dont les objets sont de supporter le développement international de la Ligue et accroître l'exposition des clubs français en Asie.

Il s'agit d'organiser une tournée de pré-saison avec deux clubs français, du 26 juillet au 2 août 2018, en Chine (Suzhou et Honk Kong).

Un promoteur reconnu, ProEvents, a été choisi. Il délivrera l'organisation générale des deux matchs et garantit le remplissage des stades ainsi qu'un partage de la marge brute réalisée 50/50 entre le promoteur et la LFP.



Le projet est validé par le Bureau.

MM. Jacques-Henri Eyraud pour l'OM et Vadim Vasilyev pour l'AS Monaco donnent un accord de principe de leurs deux clubs pour participer à l'opération suivant la fin de championnat et le classement définitif de la saison. Monsieur Vadim Vasilyev précise qu'au cas où l'AS Monaco participe au Trophée des Champions, il préférerait néanmoins ne jouer qu'un match dans le cadre du French Football Tour.

3.2. Club Football Entreprises

L'objectif est de renforcer le lien avec les présidents et CEO des grandes entreprises et ETI.

Les membres du Bureau de la LFP entendent M. Olivier Jaubert présenter le projet et accueillent avec enthousiasme cette initiative afin de promouvoir la Ligue 1 auprès des entreprises du CAC 40 et des ETI.

Les trois volets du plan sont validés par les membres du Bureau (Le Cercle, La Table de ... et les opérations VIP autour de matches de Ligue1 Conforama et de compétitions européennes).

Les Présidents de clubs suggèrent que chaque Président de club puisse venir accompagné d'un joueur de son équipe aux événements organisés (dîner).

M. Vincent Labrune propose qu'un partenariat avec certains chefs puissent être organisé.

4. Point partenariats commerciaux

Les membres du Bureau prennent connaissance de l'ensemble des discussions engagées par la LFP sur différents dispositifs et inventaires à commercialiser : Players Escort, plateforme streaming audio, assistance vidéo arbitrage (VAR), et co-voiturage et transport des supporters.

Le Bureau donne son accord à Olivier Jaubert pour avancer et concrétiser les partenariats proposés.

5. Dossier d'organisation de la Finale de la Coupe de la Ligue

Les membres du Bureau prennent connaissance des points du dossier d'organisation de la rencontre :

- Billetterie
- Cérémonie d'ouverture



- Fanzone
- Sécurité
- Supporters

Une attention particulière est portée sur la sécurité avec la mise en place par la LFP d'un dispositif d'accueil, de contrôle, et de sécurité de l'enceinte

La LFP rappelle que, conformément à son règlement, chaque club finaliste sera responsable chaque action/fait de chaque personne pouvant être identifié comme supporter ou sympathisant.

Ainsi les clubs finalistes doivent encadrer par leurs agents de sécurité toutes les populations à qui ils auront vendu des billets et désigner un interlocuteur en charge de la sécurité qui sera son DOS sur la finale.

Profitant des aspects abordés dans le cadre du dossier, Vincent Labrune demande qu'une action soit menée quant au contexte actuel avec les supporters.

Philippe Piat considère qu'il faut légiférer sur les envahissements de terrains.

Il est envisagé une réunion regroupant les services de Police, les clubs ainsi que les journalistes d'opinion pour une action d'envergure.

6. Mutualisation des coûts aériens : « Projet Valljet »

Le Bureau de la LFP entend Sébastien Cazali faire un point d'avancement du projet de mutualisation des coûts de transport aérien.

Une consultation a été effectuée auprès de 8 acteurs, aboutissant aux choix de la société Valljet. La finalisation du contrat est en cours et sera adressée prochainement aux clubs intéressés.

7. Divers

7.1. Avancement Décret - Loi Brailard

Nathalie Boy de la Tour et Didier Quillot informent le bureau sur la sortie probable avant l'été du décret d'application de l'article 17 de la loi Brailard.

7.2. Convention Première Ligue 2018

Il est convenu que la LFP contribue économiquement à cette convention, sur les mêmes bases que l'année précédente. En revanche, la LFP ne souhaite pas que le nom évolue en « Convention du Football Professionnel 2018 » et demande à être associée davantage en amont pour l'édition 2019 de cette



convention (choix de la date, du lieu...) de façon à mieux se coordonner avec les Assemblées Générales d'été.

7.3. Conséquences de la fusion des régimes de retraites ARRCO et AGIRC au 1^{er} janvier 2019

Après un échange sur les enjeux économiques du dossier, le Ministère des Affaires Sociales va être saisi par le Cosmos et l'ANLSP pour tenter d'obtenir la non extension au secteur du sport de l'accord national interprofessionnel du 19 novembre 2017, et négocier, à minima, un moratoire afin d'étaler les conséquences pour les clubs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Quillot', is positioned above the printed name of the signatory.

**Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT**